UIMM PÔLE FORMATION Ain LA FABRIQUE DE L'AVENIR
AFPMA

CONTACT COMMERCIAL

BAJOLET Julien
04 74 32 36 36
j.bajolet@afpma.fr

Christelle Cornet
0474323636
c.cornet@afpma.fr

Soudage par résistance

TARIF

Nous consulter

DURÉE

A définir après évaluation préformative

DATE

Nous consulter pour connaitre les prochaines sessions

LIEU

Dans notre centre de formation ou dans votre entreprise (INTER ou INTRA)

DISPOSITIFS DE FORMATION

Plan de formation entreprise

Autres: nous consulter

VALIDATION

Qualification de soudeur suivant les normes en vigueur.

OBJECTIFS

A l'issue du stage, le participant sera capable de :

- Identifier les différents principes qui régissent le soudage par résistance
- Estimer la réponse métallurgique d'un matériau à l'opération de soudage par résistance
- Connaître l'influence de chaque paramètre
- Diagnostiquer les problèmes opératoires les plus couramment rencontrés en soudage par résistance
- Distinguer les différentes méthodes de contrôles destructifs ou non destructifs et la façon de les conduire.
- Acquérir une méthodologie d'approche du réglage des paramètres de soudage
- Faire le choix d'un matériel et des électrodes en fonction d'une application visée
- Evaluer les transformations métallurgiques qui peuvent se produire en SPR
- Utiliser les séquences de soudage et les matériels de mesure
- Caractériser les principaux types de défauts en choisissant un procédé de contrôle adapté

PERSONNES CONCERNÉES

- Opérateurs, régleurs et personnels d'atelier utilisant des machines de soudage par résistance

PRÉREQUIS

- Pratique écrite et orale de la langue française
- Bonne dextérité
- Bonne vue
- Notions d'électricité

CONTENU

Connaître les notions de base en électricité

- Unités
- Circuit simple
- Courant continu et alternatif

Maitriser le point de soudure

- Notions de résistance électrique au contact de deux pièces
- Introduction de la valeur de l'effort
- Étude de la formule de base
- Étude du point de soudure
- Cisaillement, traction, arrachement, torsion, fatigue

Mettre en œuvre les paramètres de soudage sur les machines ARO (autres machines possibles sur demande)

- Effort "E"
- Intensité "I"
- Temps "T"
- Rôle des électrodes
- Cycles de soudage

Coffret de commande

- Optimiser les réglages d’une machine
- Rassembler les données
- Découvrir les problèmes
- Rechercher les réglages
- Choisir les réglages
- Mettre en œuvre et contrôler pour obtenir la qualité

Mettre en application

- Travaux pratiques sous forme de mises en situation
- Etudes de cas concrets

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les exercices pratiques représenteront les difficultés réelles auxquelles les soudeurs sont confrontés
- Le participant devra rechercher, sous la conduite de l'animateur, les réglages les plus performants par rapport au degré de qualité à garantir
- Des applications concrètes sur des matériaux et à partir de plan utilisés en entreprise sont souhaitables. Cela nécessitera la fourniture des plans par l’entreprise pendant la durée de la formation

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATIONS D'HANDICAP

Plus d infos sur www.afpma.fr/notre-engagement-accueil-handicap

DATE DE MISE À JOUR

09/03/2026

Conditions générales de vente – AFPMA FORMATION

Les conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités de négociation, de conclusion et d'exécution de tout contrat tendant à la réalisation d'une prestation entrant dans le champ d'application de l'Art. L.900-2 du Code du travail ou de toute autre prestation.

1. Généralités

La signature de la convention de formation (ou contrat de formation pour les particuliers) ou du bon de commande signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de notre association stipulées ci-dessous.

2. Prix

Sauf indication spéciale, les prix ne comprennent pas la fourniture des équipements de travail, les chaussures de sécurité, les frais de transport, de restauration et d'hébergement, ...
En revanche, ils incluent la documentation remise aux participants sous format papier et/ou numérique.
Les prix s'entendent hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date de facturation.

3. Confirmation de la formation

Les confirmations sont enregistrées au fur et à mesure de la réception de la convention de formation (ou contrat de formation pour les particuliers) signé(e) ou à défaut du bulletin d'inscription signé par l'entreprise.
La convention ou le contrat de formation doit être impérativement retournée à l'AFPMA signé(e) deux semaines minimum avant le début de la formation.

4. Contenu des stages

Le contenu des stages peut être amené à évoluer en cours de formation avec l'accord de l'entreprise ou du particulier.

5. Documents légaux

La convention ou le contrat de formation et la facture sont établis selon les textes en vigueur.
L'attestation de formation vous est adressée en deux exemplaires à l'issue de la formation.
Les titres et certifications obtenues vous seront adressés dans les meilleurs délais.

6. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporé dans les documents transmis, notamment les supports de formation sous format papier et/ou numérique, demeurent la propriété de l'AFPMA.

7. Conditions de règlement

Pour les particuliers, 100 % de la formation est due au démarrage avec échelonnement possible en fonction de la durée de la formation.
Pour l'entreprise :
La facture est adressée au demandeur ou à son organisme payeur :
-En fin d'action pour les actions réalisées sur moins de trois mois ;
-Mensuellement pour les actions réalisées sur plus de trois mois.
Chaque facture doit être acquittée au plus tard à 30 jours fin de mois sans escompte.
En cas de retard de paiement, toute somme non payée conformément
à l'échéance et aux conditions fixées, sera majorée d'intérêts de retard
calculés mensuellement à hauteur de vingt fois le taux légal en vigueur (article L441-1 du Code de commerce) à compter de la date de démarrage du retard.
Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera également due (article D441-5 du Code de commerce).
En cas de paiement assuré par un OPCO, l'entreprise devra communiquer l'information en amont du démarrage de la formation et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de son organisme payeur.

8. Désistement du fait du client

Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par écrit au plus tard dans les 10 jours ouvrés avant le début du stage. Passé ce délai, l'AFPMA Formation sera fondée de réclamer les sommes suivantes à titre d'indemnités compensatoires :

Délai de prévenance	Formation reportée par l'entreprise ou le particulier	Formation annulée par l'entreprise ou le particulier
Moins de 10 jours ouvrés	50 % du coût de la prestation	80 % du coût de la prestation
Moins de 5 jours ouvrés	80 % du coût de la prestation	100 % du coût de la prestation

9. Absences et / ou abandon

Pour les actions de formation dont le coût est déterminé par individu, l'absence et/ou abandon feront l'objet d'une facturation égale à 100 % du coût prévu à titre d'indemnités compensatoires. Les absences pour cas de force majeure ne seront pas facturées. Les absences justifiées seront facturées dans la limite de 5 jours ouvrés par absence.

10. Ajournement - Annulation du fait de l'AFPMA

Certaines circonstances peuvent entraîner de la part de l'AFPMA Formation soit l'annulation d'une action, soit le report de celle-ci, notamment pour des raisons pédagogiques ou de cas de force majeure.
Dans ce cas, les demandeurs en sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins 5 jours ouvrés avant le début de l'action et ne peuvent donc prétendre à une quelconque indemnisation.
Pour autant, l'AFPMA Formation s'engage à reprendre contact rapidement avec les demandeurs pour leur proposer de nouvelles dates de réalisation de l'action.

11. Litige

En cas de litige quelconque relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, il est expressément attribué compétence au Tribunal d'Instance de Bourg en Bresse.